

La Newsletter de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

Newsletter n° 57 - octobre 2012

Les actualités fédérales

La Zumba sous les feux de l'actualité

Depuis quelques mois, la « Zumba » est une discipline très demandée et nos associations n'échappent pas à ce véritable phénomène. Elle a par ailleurs fait l'objet à plusieurs reprises de reportages dans les grands médias nationaux.
Or, à l'instar de la Fédération des Sports de Danse, et comme souvent pour des activités nouvelles nous avons pu constater quelques irrégularités par rapport à son « encadrement ». En effet, nombreux sont les cas où cette activité est encadrée de manière irrégulière, voire illégale, faute de diplôme adéquat.
La FNSMR souhaite donc clarifier les choses et alerter les associations quant aux obligations légales de l'encadrement de cette activité et de la pratique sportive en général.
Comme pour les autres disciplines sportives, dès lors qu'il y a rémunération, l'encadrement de la Zumba est soumis à la possession d'un diplôme reconnu par l'Etat (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, Brevet Professionnel, Certificat de Qualification Professionnelle, diplôme universitaire).
Or les qualifications ou diplômes présentés par les animateurs de Zumba tels que « instructeur de Zumba » par exemple, ne constituent en aucun cas un titre reconnu dans le répertoire des métiers.
Avec « l'invention » et le développement de la zumba, des « diplômes », « certifications », « titre » et autres « qualifications » en tous genres ont alors fleuri, au mépris de la règlementation en vigueur.
Le Ministère des Sports a réagi par le biais d'une instruction (n° DS/DSB2/2012/175) du 24 avril 2012, vers ses services déconcentrés ainsi que d'une circulaire adressée aux Préfectures.

Handi Roller : une édition 2012 particulièrement réussie

Les quatre étapes du « Handi Roller 13 » se sont achevées le 24 octobre dernier à Salon-de-Provence et le bilan est une nouvelle fois très satisfaisant.
Cette initiative proposée depuis plusieurs années par le Comité Départemental des Bouches-du-Rhône, vise rappelons-le à rendre le roller accessible à tous, stimuler le lien social et humain entre les différents publics, provoquer la rencontre sportive jeunes handicapés et jeunes valides, et ouvrir ainsi les mentalités.

Le CRSMR Rhône Alpes organise une formation fédérale « animateur disc golf niveau 1 »…

Le CRSMR Rhône Alpes qui a créé récemment son centre de formation agréé et avait organisé, on s'en souvient, les premières formations fédérales nouvelle formule, poursuit ses actions. Il organise ainsi une formation d'animateur disc golf à Voiron (Isère) les 27 et 28 octobre 2012.
Cette formation s'adresse à des personnes souhaitant acquérir une méthode pédagogique pour encadrer des groupes à titre bénévole dans un cadre associatif. Une douzaine de stagiaires est ainsi attendue sur cette session.

…et une Formation « animateur Marche Nordique INWA niveau 1 »

Le CRSMR Rhône Alpes organisera également une formation « d'animateur Marche Nordique INWA » à Voiron (Isère) les 17 et 18 novembre 2012.
Cette formation qui reprend les préceptes de la Fédération Internationale (INWA), s'adresse à des personnes souhaitant acquérir une méthode pédagogique pour encadrer des groupes à titre bénévole dans le cadre associatif. Elle sera pilotée par Linda Lewis, INWA Coach France.
La formation permet l'obtention du « Brevet Fédéral Animateur Marche Nordique FNSMR » ainsi que la qualification de « Walk Leader » de la Fédération Internationale INWA.
Nous rappelons que le brevet d'animateur fédéral ne peut être délivré qu'à une personne titulaire de la licence FNSMR en cours de validité.

Gestaffil un outil d'adhésion et de développement

Les associations et les comités consacrent, ces dernières semaines, une grosse partie de leurs tâches administratives aux adhésions de leurs structures et de leurs licenciés. Le système de gestion des adhésions de la FNSMR mis en place la saison passée a fait l'objet de fonctionnalités nouvelles afin de faciliter le travail des structures et apporter de recueillir des informations et statistiques utiles au développement de l'ensemble de notre réseau.
Un manuel d'utilisation de Gestaffil est disponible en ligne sur le site Internet de la FNSMR www.fnsmr.org ou sur www.gestaffil.org
L'équipe du siège national de la FNSMR est également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Tel : 09-72-29-09-72 ou contact@fnsmr.org

La FNSMR travaille sur un accord avec la SACEM

Un grand nombre d'associations affiliées à la FNSMR ont à faire face à la problématique dite des « droits SACEM ». Il n'est pas inutile de rappeler que dès qu'une association diffuse de la musique, elle doit s'acquitter d'une redevance. C'est le cas pour trois grands types d'utilisation :
-Musique d'ambiance dans les locaux de l'association
-Musique diffusée au cours de fêtes, bals, repas…
-Musique utilisée pour des séances de gym, danse, etc… (avec une distinction entre musique « synchronisée » et « non synchronisée »).
La FNSMR tient à informer ses associations adhérentes que la SACEM est en pleine restructuration. Ce bouleversement se traduit notamment par un renforcement des contrôles auquel il faut s'attendre dans les semaines à venir.
Enfin, la FNSMR est en négociations avec les services de la SACEM afin que les associations affiliées puissent bénéficier d'avantages liés à un protocole national.

Accord de partenariat FNSMR/DECAPRO

La FNSMR et la société DECAPRO ont signé récemment un accord de partenariat. DECAPRO appartient au réseau Oxylane (dont l'entreprise leader est Décathlon), créateur et vendeur de matériel de sport à travers le monde. DECAPRO distribue une offre d'équipement sportif et de matériel de sport à destination des Collectivités, des Associations, des Clubs de sport et des Entreprises, de l'initiation à la pratique régulière. Grâce à ce partenariat, les Comités et les associations adhérents pourront bénéficier de 10% de remise sur l'ensemble de la gamme DECAPRO et sans minimum d'achat. Toute info. complémentaire concernant les articles et matériels : decapro.com.

Mise à disposition de la Conférence téléphonique FNSMR

Afin de faciliter les échanges entre les dirigeants associatifs ou les responsables d'activités, les instances de la FNSMR ont décidé de mettre à disposition des Comités, la conférence téléphonique FNSMR. Pour vous inscrire sur le planning, contactez les services de la FNSMR.

Réunions des instances dirigeantes :

Comités Directeur : 15 décembre à Paris
Assemblée Générale : 6 et 7 Avril à Isneauville (Seine Maritime)

Les Actualités dans le Sport

Les licences et les clubs des Fédérations Sportives agréées en 2010

En 2010, 17,4 millions de licences et autres titres de participations (ATP) ont été délivrés par 114 fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports, soit une hausse de 0,6% par rapport à 2009. La part des licences féminines délivrées continue à croître atteignant 37,3% de l'ensemble. Elles sont majoritaires dans les Fédérations Multisports. 167 700 clubs ont été recensés en 2010, soit une baisse d'environ 320 associations. Cependant la taille moyenne de ces associations a augmenté sur la même période.

Le Sport et la Santé, une priorité Ministérielle

La Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la ministre des affaires sociales et de la santé ont présenté récemment une communication relative à la pratique des activités physiques et sportives facteur de santé publique.
La mobilisation de tous les acteurs pour développer ces comportements favorables doit être intégrée à la stratégie nationale de santé, souhaitée par le Premier ministre.
Pourtant, de nombreuses personnes restent encore éloignées de toute pratique, ce qui concourt à renforcer les inégalités en matière de santé.
En association avec les collectivités locales et le secteur associatif, une politique publique « Sport – Santé – Bien-être », à destination de tous va donc être mise en œuvre. Cette politique comportera :
- l'encouragement à la pratique sportive à l'école et à l'université ;
- le renforcement de l'offre de pratiques de loisir, y compris pour les personnes en situation de handicap ;
- l'information et l'incitation à la pratique des publics les plus défavorisés, au sein des établissements médico-sociaux, auprès des personnes en recherche d'emploi et des jeunes en contact

avec les missions locales ;
- le développement de la pratique d'activités physiques et sportives au sein des entreprises, par la mobilisation des contrats collectifs d'assurance complémentaire ;
- la facilitation de l'accès de tous les publics aux installations sportives ;
- la promotion de la mobilité active (modes doux, marche à pied, cycles, nouveaux usages de l'espace public…), à travers les plans de déplacement urbain, et le développement des dessertes des équipements sportifs (stades, gymnases…) par tous les modes de transport.
Les règles pour pratiquer les activités physiques et sportives en toute sécurité seront diffusées en parallèle de ces actions.
La politique publique « Sport-Santé-Bien-être » encouragera également la pratique des publics dits « à besoins particuliers » (sédentaires, seniors, patients atteints de maladies chroniques…), à travers le développement de réseaux régionaux sport et santé, la création d'un pôle ressource sport et santé au sein du ministère chargé des sports, et l'encouragement à l'intégration de la pratique physique dans les projets régionaux de santé et les contrats locaux de santé.

Quand la télé parle de la forêt

Vous connaissez probablement « LE DESSOUS DES CARTES », l'émission de géopolitique proposée par Arte et présentée par Jean-Christophe Victor depuis maintenant plus de vingt ans (actuellement diffusée le samedi à 19h30).
« Le Dessous des Cartes » vient de consacrer deux émissions à la forêt ou, plus exactement, à l'observation de la forêt.
Le premier numéro évoque l'histoire de la forêt française, et vous fait découvrir le travail d'inventaire.
Le second volet propose de revenir sur l'histoire de la forêt en France et bat en brèche un grand nombre d'idées reçues (exemple : la superficie de la forêt française a plus que doublé en cent ans) et montre le travail de l'IFN (Inventaire forestier national).
Au sein de la FNSMR, l'activité « Coupe de Bois Sportive » connaît un dynamisme toujours plus grand. Mais au-delà de l'aspect compétitif, c'est toute la dimension environnementale qui est traitée à travers la problématique forestière et des liens qui sont tissés avec les lycées forestiers.
Pour voir ou revoir ces émissions : http://ddc.arte.tv/

L'organisation de manifestations sportives sur la voie publique facilitée

La circulaire interministérielle du 2 août 2012 précise l'application du décret relatif aux manifestations sportives sur la voie publique. Celle-ci synthétise l'ensemble des réglementations et rappelle notamment la distinction entre autorisation administrative et déclaration préalable. Elle simplifie également la procédure d'organisation en prévoyant notamment que l'obligation de déclaration préalable ne s'applique qu'à partir de certains seuils de participants. Pour consulter cette circulaire
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35620.pdf









